

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D320

Séance du 26 janvier 2012 - Convocation du 19 janvier 2012

Compte rendu affiché le 3 février 2012

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mme LEBAHAR par Mme CHIGNARD, Mme GOYON par Mme GLATARD, Mme DUMARD par Mlle COIN, Mme BARTHOD par M. MANIKAS, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, M. FODDIS par Mme ORIOL.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Dématérialisation des actes budgétaires

La Commune de Neuville-sur-Saône procède à la transmission des délibérations au contrôle de légalité par voie dématérialisée.

Par circulaire en date du 13 janvier 2012, Monsieur le Préfet du Rhône annonce le déploiement de l'application "actes budgétaires".

La Commune, qui est impliquée dans les procédures de modernisation et de dématérialisation, possède les outils nécessaires pour intégrer ce déploiement.

À cette fin, il est nécessaire de signer un avenant à la convention de télétransmission "actes réglementaires" signée avec Monsieur le Préfet du Rhône.

Cette nouvelle procédure permettra de dématérialiser tous les actes budgétaires (budget primitif, compte administratif...).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget Primitif,
- VU la convention de télétransmission "actes réglementaires",
- **APPROUVE la signature d'un avenant à la convention de télétransmission "actes réglementaires" afin d'intégrer les actes budgétaires,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 26 janvier 2012
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 30/01/2012
- Publication ou affichage le 30/01/2012
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 30 janvier 2012

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.